



## DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# VOLUME 2 DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS



**VERDUYN**  
ZAC Artoipole 2  
Allée de Belgique  
62 128 WANCOURT

Affaire 20-067-V2/AH/2102

# SOMMAIRE

<b>I. Localisation .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Cadre de la demande.....</b>	<b>9</b>
<b>III. Fonctionnement de l'activité .....</b>	<b>10</b>
1. Découpage de la plateforme .....	10
2. Mode de fonctionnement et organisation de l'activité .....	10
A noter qu'il n'y aura pas de lavage des légumes, seul un déterrage peut être mis en œuvre..	11
<b>IV. Description technique.....</b>	<b>13</b>
1. Répartition des surfaces.....	13
2. Dimensions des nouveaux bâtiments .....	13
3. Caractéristiques constructives.....	14
4. Quais et portes.....	14
5. Stockages.....	15
6. Rejets .....	15
a) Eau .....	15
b) Déchets.....	16
c) Bruit .....	16
d) Air .....	16
7. Équipement du site.....	17
a) Électricité .....	17
b) Chauffage et refroidissement .....	17
c) Matériel de manutention et local de charge.....	17
d) Locaux techniques.....	17
e) Circulation sur le site .....	17

## FIGURES

Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail au 1/25 000ème) .....	4
Figure 2 Environnement proche du site de Verduyn (source Google map).....	5
Figure 3 : Rayon d'affichage d'après la carte IGN au 1/25 000ème (source : Géoportail).....	6
Figure 4 Zonage du PLUI (source Communauté urbaine d'Arras).....	7
Figure 5 Servitudes à proximité du site (source PLUI Arras).....	8

## TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs du site après projet.....	11
Tableau 2 : Répartition des surfaces (emprises au sol) observées sur site après projet .....	13
Tableau 3 : Dimensions des nouveaux bâtiments.....	13
Tableau 4 : Caractéristiques constructives des bâtiments.....	14
Tableau 5 : Description des rejets issus du site.....	15

## I. Localisation

Le site concerné par le projet est implanté au sein de la zone d'aménagement concerté Artoipole 2, Allée de Belgique, au nord ouest de Wancourt, dans le département du Pas-de-Calais (62).

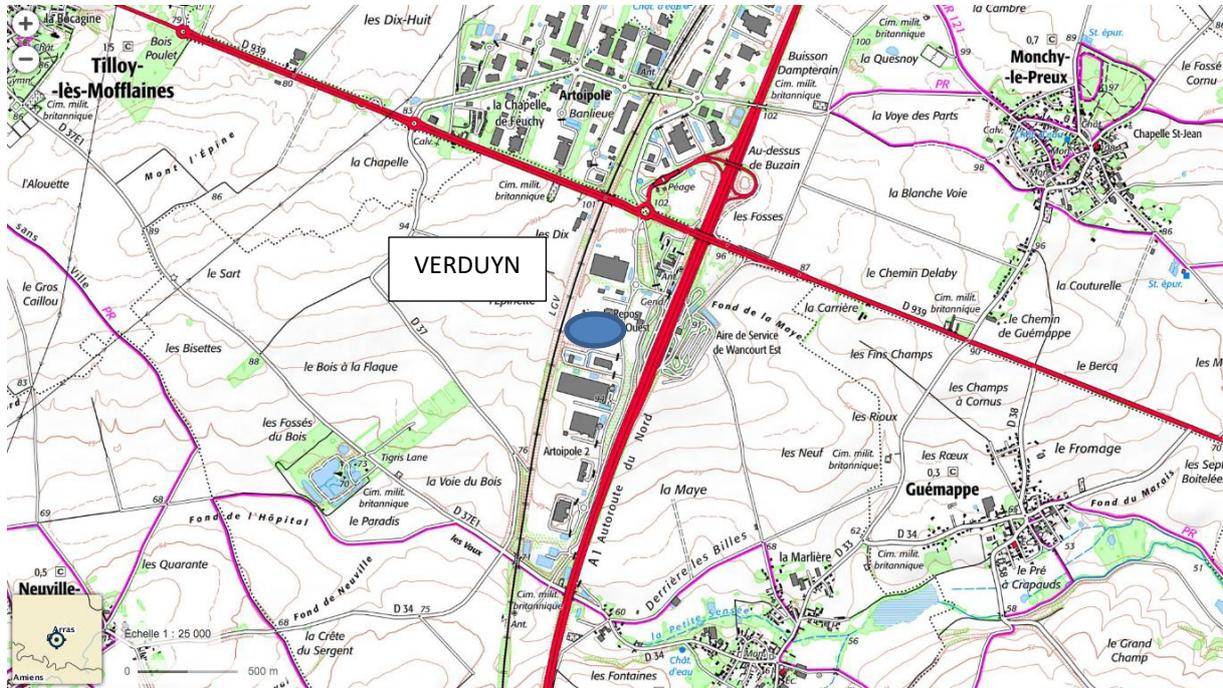


Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail au 1/25 000ème)

Le site est encadré au Nord par la RD939 à environ 600 m et à l'Est par l'autoroute A1 à environ 170m. A l'Ouest se trouve la ligne LGV reliant Paris à Lille. Les abords immédiats du terrain sont constitués par les voies de dessertes de la ZAC.

Le voisinage du site est constitué par des entreprises majoritairement logistiques. A l'Est se trouve l'aire de repos de Wancourt Ouest.

Les 1ères habitations sont implantées à 1,1km au sud du site.

Les centres villes des communes alentours sont implantés à des distances comprises entre 1,5km et 3,2km : Wancourt, Guemappe, Monchy le Preux, Heninel, Neuville Vitasse, Tilloy les Mofflaines.

Le 1<sup>er</sup> ERP est une école maternelle située à Wancourt, à 1,8km au Sud-Est du site.



Figure 2 Environnement proche du site de Verduyn (source Google map)

La carte IGN ci-dessous au 1/25 000ème reprend l'implantation du projet avec un rayon d'affichage de 1 km.

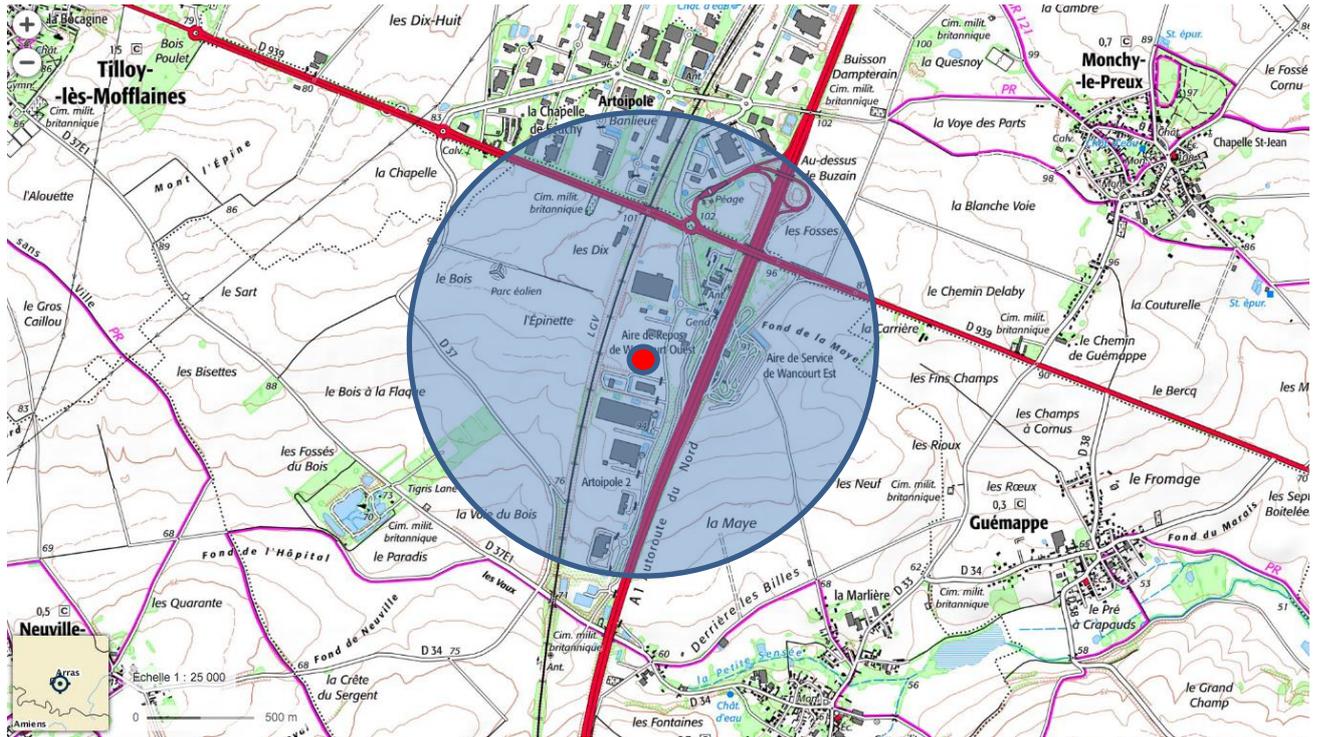


Figure 3 : Rayon d'affichage d'après la carte IGN au 1/25 000ème (source : Géoportail)

Les communes concernées par le périmètre d'affichage sont Wancourt, Monchy le Preux, Guemappe, Tilloy les Mofflaines et Feuchy.

Le terrain s'étend sur une assiette foncière de 37 071 m<sup>2</sup> au sein des parcelles cadastrale ZN 189, 190, 192, 203, 204, 210partielle, 214partielle.

Selon le plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Arras, incluant la commune de Wancourt, le terrain est en zone Uem, correspondant à un secteur destiné aux établissements à activité économique et industrielle.

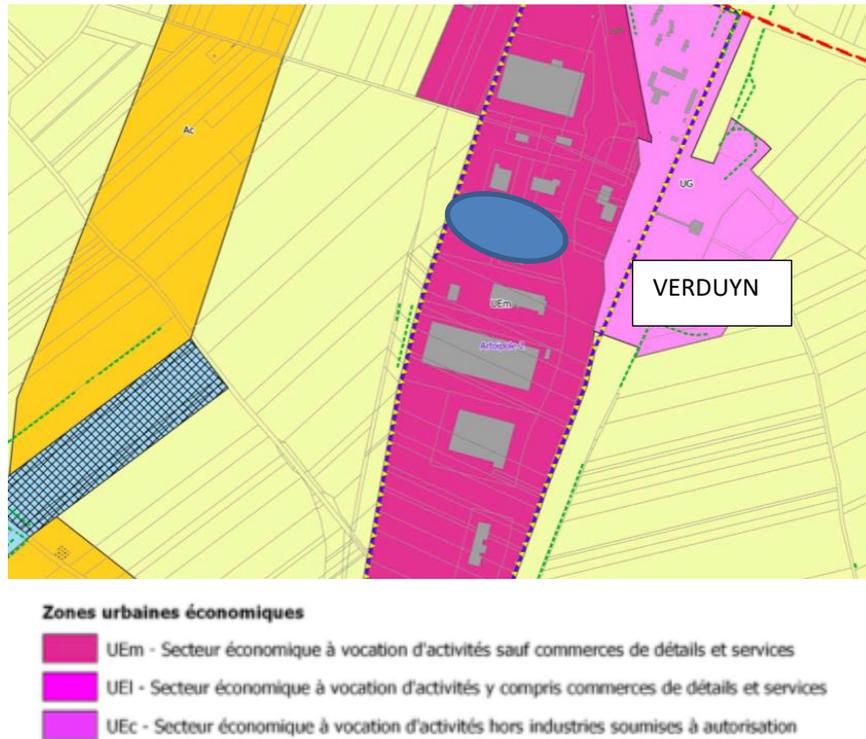


Figure 4 Zonage du PLUI (source Communauté urbaine d'Arras)

Les abords du site sont concernés par plusieurs servitudes d'utilités publiques :

- Servitude d'alignement au chemin de fer
- Interdiction d'accès route express
- Réseau de télécommunication

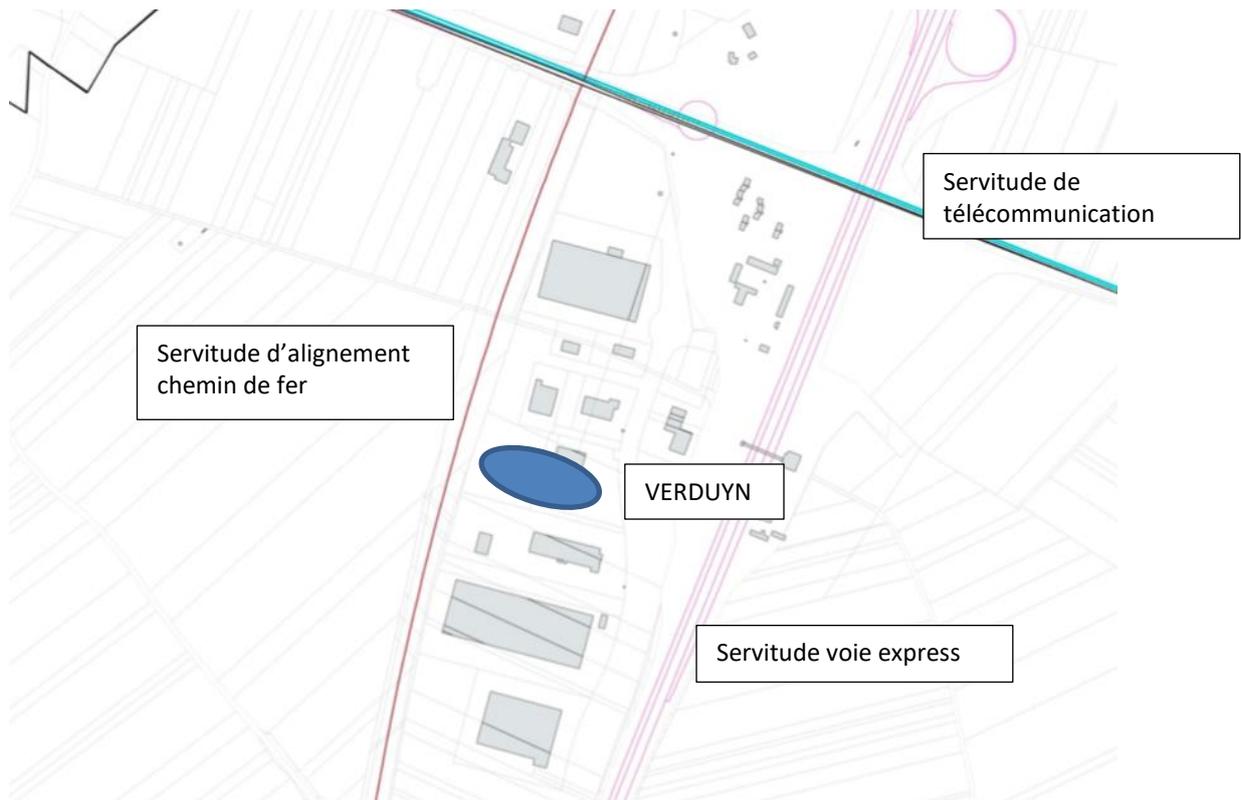


Figure 5 Servitudes à proximité du site (source PLUI Arras)

Aucun espace naturel d'intérêt n'est susceptible d'interagir avec la parcelle du projet.

## **II. Cadre de la demande**

Le site de Verduyn à Wancourt est spécialisé dans le stockage de légumes et notamment les carottes. Le développement des activités de la société a conduit au projet d'extension.

Le site aura pour vocation de stocker des carottes ainsi que les caisses en bois vides hors saison. Les produits stockés ne sont pas emballés mais stockés en vrac dans des pallox en bois. Ces derniers seront ensuite stockés en masse dans les cellules à température dirigée.

Au sein des bâtiments de stockage seront présentes des matières combustibles. Ainsi, l'installation sera classée en Enregistrement pour la rubrique 1510. Enfin, le site reste classé sous le régime de la Déclaration pour la rubrique 4735 liée à la production frigorifique par le biais d'ammoniac.

La présente démarche consiste à procéder à la demande d'enregistrement administratif de l'activité principale du site incluant les nouvelles surfaces bâties.

### III. Fonctionnement de l'activité

#### 1. Découpage de la plateforme

Le projet prévoit la construction des bâtiments suivants :

- 2 cellules de stockage de 1511 m<sup>2</sup> et 1584 m<sup>2</sup>;
- 1 auvent d'une surface de 4018m<sup>2</sup> ;

Les locaux techniques existants sont suffisants pour subvenir aux besoins de cette extension :

- o Le local de production frigorifique,
- o le local TGBT.

Ils ne seront pas modifiés.

Les bureaux et les locaux sociaux existants seront conservés. Il n'y aura pas d'extension de ces derniers.

Une voirie lourde permettra la circulation et stationnement des poids lourds pour le déchargement des matières sous l'auvent ainsi qu'une circulation des engins de secours sur la périphérie complète du site. La voirie périphérique au-delà de l'auvent sera exclusivement réservée aux engins de secours.

Un parking pour véhicules légers se trouve en zone Est du site. Une zone d'attente pour les poids lourds est également disponible.

Les espaces non-exploités seront conservés en pelouse, deux bassins : un d'infiltration et un de rétention des eaux d'extinction d'incendie seront aménagés.

Le plan de masse reprenant le découpage du projet est repris en annexe n°2.

#### 2. Mode de fonctionnement et organisation de l'activité

- **Situation actuelle**

La quantité maximale de légumes présente actuellement sur le site de Verduyn est de 11 000 m3.

Le bâtiment relatif au stockage de légumes est réfrigéré par l'intermédiaire d'équipements de réfrigération de l'air fonctionnant à l'ammoniac. Ces derniers sont localisés dans un local technique dédié.

La puissance absorbée de l'installation de compression d'ammoniac pour la réfrigération du bâtiment est de 300 kW.

La quantité d'ammoniac déclarée sur le site est au maximum de 1400 kg.

Une aire extérieure permet de recevoir les caisses en bois pour le transport des légumes (contenants vides).

Le volume occupé par les caisses en bois est estimé à 13 000 m<sup>3</sup> dans la situation actuelle.

- **Situation future**

Aucune modification du type activité ne sera observée dans le cadre du projet. Seuls les volumes de produits seront augmentés dans le cadre de l'extension. Les caisses en bois seront stockées sous auvent et non plus à l'air libre. Enfin, l'ensemble des équipements présente des puissances suffisantes pour assurer le support technique de l'extension : froid non modifié et puissance de charge chariot non modifiée.

Durant la phase d'exploitation, la plateforme logistique fonctionne de la manière suivante :

- Réception, contrôle des produits pendant la saison de récolte,
- Attribution d'un emplacement,
- Stockage en entrepôt couvert réfrigéré,
- Chargement des camions, expédition des produits,
- Retour des caisses vides en bois et stockage hors saison, pallox.

A noter qu'il n'y aura pas de lavage des légumes, seul un déterrage peut être mis en œuvre.

L'entrepôt ne sera pas équipé de racking, les pallox sont stockés en masse en formant des îlots matérialisés au sol.

Si l'on considère une configuration optimale de stockage organisé en masse, la hauteur de stockage pourra localement atteindre 8 m.

**Les modélisations de flux thermiques ont été effectuées selon 2 types de produits :**

- **Les pallox pleins de légumes ;**
- **Les pallox vides (bois) ;**

Les modélisations ont permis de vérifier la bonne retenue des effets thermiques létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) au sein des limites de propriété et ainsi de valider l'implantation du stockage au sein des bâtiments.

Les notes de calculs de flux thermiques sont en annexes 4.1 à 4.3.

Le site regroupe uniquement des équipes dédiées à la logistique.

	<b>Effectif Total</b>
<b>Logistique/Exploitation actuel</b>	3
<b>Logistique/Exploitation A venir</b>	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

Tableau 1 : Effectifs du site après projet

La plateforme fonctionne 6 jours par semaine, en 2 x 8h de 5h à 20h30.

## IV. Description technique

### 1. Répartition des surfaces

Après projet, le site présentera les surfaces suivantes :

Occupation	Surface
BATIMENT EXTENSION	7 257 m <sup>2</sup>
BATIMENTS EXISTANTS	5 205 m <sup>2</sup>
VOIRIES EXISTANTES	7 059 m <sup>2</sup>
VOIRIES BETON CREES	3 063 m <sup>2</sup>
VOIRIES POMPIER CREES	2 193 m <sup>2</sup>
ESPACES VERTS DONT BASSINS ET RESERVES INCENDIE	12 294 m <sup>2</sup>
TOTAL	37 071 m <sup>2</sup>

Tableau 2 : Répartition des surfaces (emprises au sol) observées sur site après projet

### 2. Dimensions des nouveaux bâtiments

Bâtiments	Surfaces	Hauteurs maximales
Cellules de stockage (entrepôt couvert)		
Cellule 5 Cellule 6	1 511 m <sup>2</sup> 1 584 m <sup>2</sup>	12,54m au faîtage
Auvent		
Auvent	4 018 m <sup>2</sup>	13,70m au faîtage

Tableau 3 : Dimensions des nouveaux bâtiments

### 3. Caractéristiques constructives

Affectation	Sol	Structure	Couverture
<b>Cellules de stockage N°5 et n°6</b>	Dalle béton	<p>Poteaux béton R120, poutres R15 et pannes R15.</p> <p>Mur coupe-feu 2h (REI 120) séparatif transversal entre les deux cellules, dépassant de 1m en toiture au droit du franchissement.</p> <p>Mur coupe-feu 2h (REI 120) séparatif longitudinal entre les cellules 5/6 et l'existants, dépassant de 1m en toiture au droit du franchissement et prolongé sur 0.5m mètre de part et d'autre du mur séparatif</p> <p>Mur coupe-feu 2h (REI 120) entre les cellules 5/6 et l'auvent. N'est pas considéré comme un mur séparatif entre cellules, ne dépasse pas de 1m au droit du franchissement, n'est pas prolongé en saillie.</p> <p>Ecrans thermiques en facades sud et nord des cellules 5 et 6, en panneau sandwich laine de roche 2h (EI 120), ne dépassent pas au droit du franchissement</p>	<p>Panneaux sandwichs a2s1d0 en laine de roche et membrane d'étanchéité.</p> <p>L'ensemble en classe BROOF (t3)</p> <p>Etanchéité multicouche non gouttant</p>
<b>Auvent</b>	Sol étanche incombustible béton	<p>Poteaux métalliques R15, poutres R15 et pannes R15.</p> <p>Ouvert sur 3 faces</p> <p>Mur coupe-feu 2h (REI 120) entre les cellules 5/6 et l'auvent. N'est pas considéré comme un mur séparatif entre cellules, ne dépasse de 1m au droit du franchissement, n'est pas prolongé en saillie.</p>	Toiture bac sec A2s1d0

Tableau 4 : Caractéristiques constructives des bâtiments

### 4. Quais et portes

Les PL rentrent sous l'auvent à l'angle de la cellule 5. Une bande libre de 10ml est laissée pour la circulation / déchargement. Le reste de la surface est dédiée au stockage.

Ils sortent ensuite par l'angle de la cellule 6 et tournent vers l'Est pour sortir du site.

Des portes d'issues de secours seront positionnées sur les façades nord et sud des cellules 5 et 6 sur les façades nord et sud. Ces accès, d'une largeur de 1,80m permettent aux services du SDIS d'accéder avec leur dévidoir.

Des portes sectionnelles (2 par façade) sont positionnées de part et d'autre des cellules 5 et 6. Ces portes d'une dimension unitaire de 4x3 permettent d'assurer l'amenée d'air frais pour assurer le désenfumage.

## 5. Stockages

Le bâtiment comprendra 2 cellules de stockage et un auvent.

Le stockage sera exclusivement réalisé en masse. Les ilots présentent une surface maximale de 500m<sup>2</sup> et la hauteur de stockage sera limitée à 8m.

Le volume de stockage sera d'environ 8960 m<sup>3</sup> de légumes par cellule.

Le nombre de jours relatif à l'activité de stockage de légumes (carottes) sur le site est de 240 j/an. Il s'agit d'une activité saisonnière et l'entreposage des carottes varie entre 4 et 8 mois d'Octobre à Mai.

## 6. Rejets

### a) Eau

- **Prélèvements et utilisation**

L'approvisionnement en eau provient du réseau communal. La consommation en eau de l'installation est destinée à alimenter les sanitaires existants.

Le volume total qui sera consommé en sus est estimé à 37,5 m<sup>3</sup>/an sur la base d'une consommation de 50 litres par jour et par personne (3 nouveaux ETP).

- **Rejets**

	Destination des rejets	Pré -traitement	Caractéristiques
Eaux sanitaires	Réseau EU – Rejet non modifié, STEP St Laurent Blangy	Aucun	Surplus de 37,5 m <sup>3</sup> /an, soit 122m <sup>3</sup> /an au total
Eaux pluviales	Eaux pluviales	Oui : pré-traitement pour les eaux de voirie (séparateur hydrocarbures)	Bassin d'infiltration d'un volume de 393m <sup>3</sup> dimensionné sur la base de la note de doctrine de gestion des eaux pluviales des Hauts de France

Tableau 5 : Description des rejets issus du site

## **b) Déchets**

Les déchets dangereux produits sur le site seront triés à la source et traités par des sociétés agréées. Il s'agit des boues de séparateurs hydrocarbures – le volume supplémentaire estimé est de 1m3/an.

Il n'y aura pas d'autres déchets sur le site hormis les déchets ménagers produits par l'activité des bureaux existants.

## **c) Bruit**

Seules la circulation des véhicules sur le site et les opérations de chargement/déchargement seront susceptibles de générer des nuisances sonores. Il n'y aura pas de nouvelle source sonore fixe.

Compte tenu du contexte environnant matérialisé par une occupation de type zone d'activités et la distance d'éloignement des premières habitations, l'impact du projet sera faible. Les moteurs des véhicules seront éteints lorsque cela sera possible tel qu'en cas de chargement/déchargement.

## **d) Air**

Les émissions relatives à l'activités correspondent aux gaz d'échappement liés aux circulations de véhicules sur site (rotation des PL et VL des salariés).

Le volume du trafic journalier généré actuellement par l'activité se repartit de la manière suivante :

- 6 poids lourds en moyenne pour les livraisons et les expéditions,
- 3 véhicules légers au maximum pour le trafic généré par le personnel.

L'augmentation de l'activité engendrera un déplacement de véhicules sur zone. Cela correspondra aux employés du site et aux transporteurs : à terme 2 à 3 PL/j de janvier à mai, 4 à 6 PL/j d'octobre à décembre. La zone d'activités a été prévue pour permettre une circulation de ce type

Les circulations seront restreintes aux seuls besoins d'exploitation.

Le contexte environnant matérialisé par une forte circulation et une occupation de type zone d'activités n'appelle pas de mesures complémentaires.

**L'impact du projet sera faible.**

## 7. Équipement du site

### a) Électricité

Aucune modification sur ce point.

### b) Chauffage et refroidissement

Il n'y aura pas de chaufferie. Les locaux de stockage ne seront pas chauffés. Les bureaux existants disposent de chauffages électriques.

Les cellules 5 et 6 sont refroidies à une température de 1°C. L'installation existante est suffisamment dimensionnée pour reprendre les nouveaux évaporateurs mis en œuvre dans l'extension (8U). Deux collecteurs d'ammoniac existent dans la cellule 3 (avec un diamètre de 70 mm à l'aller (liquide) et 150 mm au retour (gazeux)).

Le poids d'ammoniac à terme restera inférieur à 1400 kg (<1,5t), comme déclaré lors du précédent dossier de déclaration.

Huit évaporateurs seront répartis dans les 2 nouvelles cellules (4+4).

Le réseau neuf sera équipé de vannes d'isolement conformément à la réglementation.

### c) Matériel de manutention et local de charge

Pour les batteries électriques, le site ne dispose pas d'un local de charge des accumulateurs. La recharge est réalisée directement dans les cellules existantes.

Il n'y aura pas nouveau poste de charge.

La puissance totale maximale du courant utilisée reste inchangée et inférieure à 50 kW.

Les équipements de manutention feront l'objet de contrôles réglementaires par un organisme agréé.

### d) Locaux techniques

Les locaux techniques sont situés au sein des locaux actuels et comprennent :

- Un local de production frigorifique d'une surface de 128 m<sup>2</sup>,
- Un local TGBT de 18 m<sup>2</sup>,

### e) Circulation sur le site

La circulation pourra se faire sur toute la périphérie du site pour les engins de secours et seulement en

partie pour les transporteurs de la société.